



**HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°87-2023-065

PUBLIÉ LE 24 MAI 2023

# Sommaire

## **Préfecture de la Haute-Vienne / Direction de la Coordination de l'Administration Territoriale**

87-2023-05-24-00001 - Arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire au secrétaire général de la préfecture et à des agents de la préfecture (4 pages)

Page 3

Préfecture de la Haute-Vienne

87-2023-05-24-00001

Arrêté portant délégation de signature en  
matière d'ordonnancement secondaire au  
secrétaire général de la préfecture et à des  
agents de la préfecture



**Arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire au secrétaire général de la préfecture et à des agents de la préfecture**

La Préfète de la Haute-Vienne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;  
Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;  
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;  
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
Vu le décret du 07 octobre 2021, publié au Journal Officiel de la République le 09 octobre 2021, nommant Mme Fabienne BALUSSOU préfète de la Haute-Vienne ;  
Vu le décret du 14 juin 2022 nommant M. Jean-Philippe AURIGNAC, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne, sous-préfet de Limoges ;  
Vu l'arrêté n° 17/0305/A du 17 mars 2017 du Ministre de l'Intérieur portant nomination de M. Gérard JOUBERT, attaché hors classe d'administration de l'État, dans l'emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de directeur de la légalité de la préfecture de la Haute-Vienne  
Vu l'arrêté n° U14761870438434 du 07 juin 2022 du Ministre de l'intérieur, portant nomination de M. Ghislain PERSONNE dans un emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de directeur de la citoyenneté à la préfecture de la Haute-Vienne ;  
Vu l'arrêté n° U14636600352171 du 20 décembre 2021 du ministre de l'intérieur portant maintien en détachement de Mme Evelyne BOURDET, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice de la coordination et de l'appui territorial à la préfecture de la Haute-Vienne ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 87-2016-103 du 12 décembre 2016 modifié, portant organisation de la préfecture et des sous-préfectures du département de la Haute-Vienne ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : délégation générale de signature est donnée en qualité d'ordonnateur secondaire délégué à M. Jean-Philippe AURIGNAC, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne, nonobstant les délégations accordées aux responsables des directions départementales interministérielles et d'unités opérationnelles départementales et à la directrice du secrétariat général commun départemental.

**Article 2** : délégation de signature est donnée en qualité d'ordonnateur secondaire délégué à M. Gérard JOUBERT, directeur de la légalité, à l'effet de signer tous les actes nécessaires à l'exécution des dépenses et des recettes concernant les crédits du ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer relatifs aux dépenses de contentieux (BOP 216) et notamment les certificats attestant de l'absence de demande de sursis à exécution d'une décision de justice, les demandes de transmissions d'éléments nécessaires au paiement des dépenses contentieuses, les demandes de remboursements.

**Article 3** : délégation de signature est donnée en qualité d'ordonnateur secondaire délégué à M. Ghislain PERSONNE, directeur de la citoyenneté, à l'effet de signer des devis, des certificats de paiement et tous les actes nécessaires à l'exécution des dépenses et des recettes concernant :

- les crédits du ministère de l'intérieur et des Outre-Mer relatifs :
- aux fourrières - BOP 176,
- à la sécurité et éducation routière – BOP 207,

- aux dépenses de contentieux - BOP 216
- à la vie politique, organisation des élections – BOP 232,
- à l’immigration, asile et intégration – BOP 303,
- à l’administration territoriale de l’État (fonctionnement courant) – BOP 354

**Article 4 :** délégation de signature est donnée en qualité d’ordonnateur secondaire délégué à Mme Evelyne BOURDET, directrice de la coordination et de l’appui territorial et à Mme Alexandra DE ASSIS, cheffe du bureau des concours financiers de l’État, pour la signature des certificats de paiement et tous les actes nécessaires à l’exécution des dépenses et des recettes concernant :

- les crédits du ministère de l’intérieur relatifs aux collectivités locales – BOP 112 et 119
- les crédits de l’agence nationale de la cohésion des territoires – BOP 112
- les crédits de la mission « Relance », programme 362 « Écologie »
- les crédits du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, programme 380 « Fonds d’accélération de la transition écologique dans les territoires »
- la contribution à l’équipement des collectivités territoriales pour l’amélioration des transports en communs, de la sécurité et de la circulation routières (amendes de police) – CAS 754

**Article 5 :** pour permettre la mise en œuvre des dispositions du présent arrêté dans le progiciel CHORUS et dans l’application ministérielle CHORUS FORMULAIRE, il est confié aux agents dont les noms figurent dans la liste annexée au présent arrêté le soin d’accomplir des actes de gestion et d’ordonnement des dépenses et recettes relevant des programmes budgétaires mentionnés dans cette liste.

**Article 6 :** le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

**Article 7 :** le secrétaire général de la préfecture, le directeur de la légalité, le directeur de la citoyenneté, la directrice de la coordination et de l’appui territorial et les agents mentionnés dans le tableau annexé sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.

Limoges, le 24 mai 2023

La Préfète,

*Signé*

Fabienne BALUSSOU

Annexe à l'arrêté préfectoral du            portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire au secrétaire général de la préfecture et à des agents de la préfecture.

<b>Programmes</b>	<b>Coeur Chorus</b>	<b>Chorus formulaire</b>
<b>Direction de la citoyenneté</b>		
176		Mme Béatrice LARANT Mme Marielle HARAU
207	Mme Marielle HARAU Mme Deborah DONDONKER	Mme Marielle HARAU Mme Deborah DONDONKER
216	Mme Deborah DONDONKER	Mme Deborah DONDONKER
232	Mme Marielle HARAU Mme Deborah DONDONKER	Mme Marielle HARAU Mme Deborah DONDONKER
303	M. Valentin LOUSTAU Mme Myriam DESHUIS Mme Deborah DONDONKER	M. Valentin LOUSTAU Mme Myriam DESHUIS Mme Deborah DONDONKER Mme Marion BOULESTEIX-JOUBERT
354	Mme Deborah DONDONKER	Mme Deborah DONDONKER
<b>Direction de la légalité</b>		
216	M. Alexis GADREAU Mme Nathalie POUGET	M. Alexis GADREAU Mme Nathalie POUGET
<b>Direction de la coordination et de l'appui territorial</b>		
112	Mme Adeline BRUZON Mme Alexandra DE ASSIS Mme Christine ORLIAC Mme Margot VINTOUSKY	Mme Christine BILLONNET Mme Adeline BRUZON Mme Marianne CAPERAN Mme Alexandra DE ASSIS Mme Christine ORLIAC M. Grégory THEVET Mme Margot VINTOUSKY M. Suntaro Y
119	Mme Adeline BRUZON Mme Alexandra DE ASSIS Mme Christine ORLIAC Mme Margot VINTOUSKY	Mme Christine BILLONNET Mme Adeline BRUZON Mme Marianne CAPERAN Mme Alexandra DE ASSIS Mme Christine ORLIAC M. Grégory THEVET Mme Margot VINTOUSKY M. Suntaro Y
216	Mme Alexandra DE ASSIS Mme Christine ORLIAC Mme Margot VINTOUSKY	Mme Christine BILLONNET Mme Adeline BRUZON Mme Marianne CAPERAN Mme Alexandra DE ASSIS Mme Christine ORLIAC M. Grégory THEVET Mme Margot VINTOUSKY M. Suntaro Y
362	Mme Alexandra DE ASSIS	Mme Christine BILLONNET Mme Adeline BRUZON Mme Marianne CAPERAN Mme Alexandra DE ASSIS Mme Christine ORLIAC M. Grégory THEVET Mme Margot VINTOUSKY M. Suntaro Y

364		Mme Christine BILLONNET Mme Adeline BRUZON Mme Marianne CAPERAN Mme Alexandra DE ASSIS Mme Christine ORLIAC M. Grégory THEVET Mme Margot VINTOUSKY M. Suntaro Y
380		Mme Christine BILLONNET Mme Adeline BRUZON Mme Marianne CAPERAN Mme Alexandra DE ASSIS Mme Christine ORLIAC M. Grégory THEVET Mme Margot VINTOUSKY M. Suntaro Y
754	Mme Adeline BRUZON Mme Alexandra DE ASSIS Mme Christine ORLIAC Mme Margot VINTOUSKY	Mme Christine BILLONNET Mme Adeline BRUZON Mme Marianne CAPERAN Mme Alexandra DE ASSIS Mme Christine ORLIAC M. Grégory THEVET Mme Margot VINTOUSKY M. Suntaro Y